



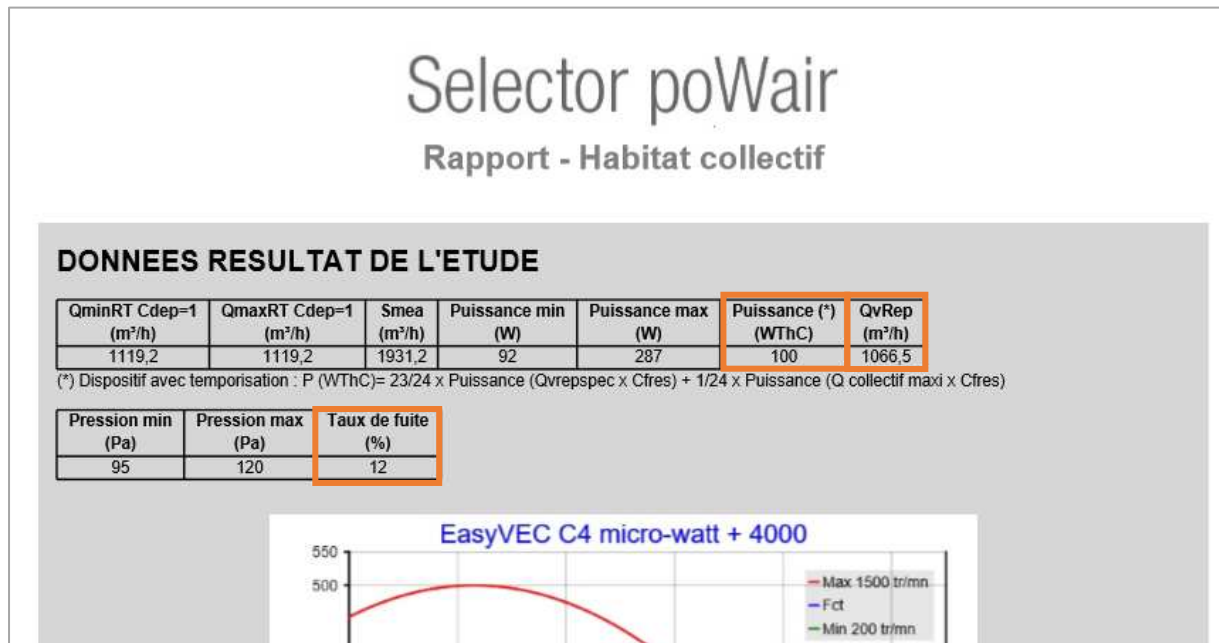
## Fiche CEE BAR-TH-127 vA32-2.

### Ventilation mécanique simple flux hygroréglable.

#### Méthode de calcul de la puissance pondérée au débit pondéré.


Les éléments de preuve, selon les exigences de la fiche opération BAR-TH-127 vA32-2 applicable à compter du 01/04/2020, doivent être obtenues comme suit :

- Ouvrir le logiciel Selector Powair téléchargeable ici : <https://services.aldes.com/logiciels/logiciel/logiciel-selector-powair>
- Sélectionner le ventilateur compatible avec votre projet
  - o La saisie des logements raccordés (via l'aide à la saisie) calcule les débits conformément à l'avis technique.
- Imprimer la synthèse en pdf, à fournir comme preuve de votre sélection
- Sur cette synthèse, vous retrouverez
  - o Puissance (pondérée) (WThC)
    - Qui est =  $23/24 \times P_{vent}(Q_{vrep} \times 1.12) + 1/24 \times P_{vent}(Q_{pointe} \times 1.12)$  pour les systèmes hygroréglables avec temporisation du débit de pointe cuisine.
  - o  $Q_{vrep}$  (m<sup>3</sup>/h)
    - les avis techniques hygroréglables intègrent déjà dans le calcul de  $Q_{vrep}$ , le fonctionnement d'une débit de pointe en cuisine, 1 heure par jour.
  - o Taux de fuite (%)






- Sur cette synthèse, vous retrouverez
  - o en bas de page
    - Le type de système : technique Hygro A ou Hygro B



**Nom du projet**  
SelectorPowair

**Technique : Hygro B**  
**Edité le : 18/05/2020**

**Version : 4.5.0.1**  
**Page : 1**



Aldes aéraulique - 20 Boulevard Joliot Curie - 69200 Vénissieux www.aldes.com

Les éventuels schémas de principe ou calculs de dimensionnement, qui seraient remis par ALDES, le sont pour faire des offres de prix estimatives, sur la base des éléments de projets théoriques qui lui ont été remis. En aucun cas ils ne peuvent être considérés comme une étude de l'installation à réaliser, laquelle peut nécessiter des adaptations au projet final et relève de la mission du maître d'œuvre ou le cas échéant de l'entreprise spécialisée.

- o en deuxième page
  - Le nombre de logements raccordés

# Selector poWair

## Rapport - Habitat collectif

**DESCRIPTION DE L'ETUDE**

Nombre de logements : 27    Débit minimum (m³/h) : 550    Débit maximum (m³/h) : 2650

Type de logement	Nombre	Bain	Wc	BainWc	Sde / Cellier	QminRT / logement Cdep=1 (m³/h)	QmaxRT / logement Cdep=1 (m³/h)	Cdep
T2	12	0	0	1	0	31,1	31,1	1,09
T3	10	0	0	1	0	49,3	49,3	1,03
T4	5	1	1	0	0	50,6	50,6	1,03

La puissance électrique absorbée pondérée du caisson de ventilation au débit pondéré, selon les exigences de la fiche opération BART-TH-127 vA32-2 applicable à compter du 01/04/2020, doit être calculée comme suit :

$$Puissance \text{ électrique pondérée à } Q \text{ pondéré} = \frac{Puissance \text{ pondérée}}{Q_{vrep} * (1 + \text{taux de fuite})}$$

Soit dans le cas de notre exemple

$$Puissance \text{ électrique pondérée à } Q \text{ pondéré} = \frac{100}{1066.5 * (1 + 0.12)} = 0.08 \text{ WThC}/(\text{m}^3/\text{h})$$

Cette valeur est à comparer aux exigences de la fiche BAR-TH-127 vA32-2

- Elle doit être inférieure à 0.25 WThC/(m³/h) pour bénéficier de la valorisation du caisson dit « standard »
- Elle doit être inférieure à 0.1 WThC/(m³/h) et pour bénéficier de la valorisation du caisson dit « basse conso », dans ce cas, un justificatif de régulation par courbe aéraulique montante est également à fournir.



Si cette valeur est conforme à l'exigence, elle est à reporter dans l'annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-127, définissant le contenu de la partie 1 de l'attestation sur l'honneur.

Dans notre exemple, voici les éléments à remplir dans l'attestation sur l'honneur

\*Type d'installation :

- Installation collective où plusieurs logements sont desservis par le système de ventilation.  
 Installation individuelle où un seul logement est desservi par le système de ventilation.

\*Type de ventilation mécanique contrôlée :

- Type A : seules les bouches d'extraction sont hygroréglables  
 Type B : les bouches d'extraction et les entrées d'air sont hygroréglables

A ne remplir que dans le cas d'une installation collective :

\*Nombre de logements desservis : **27**.....

Le système de ventilation hygroréglable bénéficie d'un avis technique de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques (CCFAT) en cours de validité, ou possède des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes.

\*Référence de l'avis technique : ...**14.5/17-2267\_V2**

\*Date de validité : ...**31/12/2024**.....

\*Type de caisson pour ventilation mécanique simple flux hygroréglable :

- Ventilation mécanique avec caisson standard  
 Ventilation mécanique avec caisson basse consommation  
 Ventilation mécanique avec caisson basse pression

NB : en installation collective un caisson de ventilation est à basse consommation si sa puissance électrique absorbée pondérée est inférieure ou égale à 0,10 WThC/(m<sup>3</sup>/h) au débit pondéré et si sa courbe aéraulique est montante (la pression croît avec le débit, la pression du ventilateur s'adapte au débit demandé par la bouche). Dans le cas contraire, le caisson est standard.

NB : en installation individuelle, un caisson de ventilation est un caisson basse consommation si la puissance électrique absorbée pondérée est inférieure ou égale à 15 WThC dans une configuration T4 avec une salle de bain et un WC.

Dans le cas d'une installation individuelle :

\*Puissance électrique absorbée pondérée (WThC) : .....

Dans le cas d'une installation collective :

\*Puissance électrique absorbée pondérée (WThC/(m<sup>3</sup>/h)) : ..... **0.08** .....

A ne remplir que si les marque et référence des équipements ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

\*Marque du caisson : ...**Aldes**.....

\*Référence du caisson : ...**EasyVEC 4000 MW+**.....

\*Marque des bouches d'extraction : ..... **Aldes** .....

\*Référence des bouches d'extraction : ..... **Bahia Curve** .....

Pour un système de type B uniquement :

\*Marque des bouches d'entrée d'air : ..... **Aldes** .....

\*Référence des bouches d'entrée d'air : ...**EHL-S**.....